

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Madame Nathalie LE MAGUERESSE, Maire.

Date de convocation : le vendredi 5 juin 2020

La séance a été publique le jeudi 11 juin 2020

**Etaient présents :** Mme LE MAGUERESSE, Mme LE MÉZO, M. GEOURJON, Mme HÉMON, Mme NIO, M. GOURVAT, M. JÉHANNO, M. KERDUDO, M. RÉFRÉGIER, M. ROBERT, Mme PERRON, Mme LE MOAL (arrivée à 19h50), Mme CLÉRY, M. FAYOT, Mme LE BRETON, M. LE DUIC, M. BERTHAULT, Mme RIBETTE, M. LE GLOUAHEC, Mme LE TERRIEN, M. PATUREL.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme HERBAUX (procuration à M. KERDUDO), Mme BOURGUET (procuration à Mme NIO), Mme LE BÉCHENNEC (procuration à Mme NIO), Mme KERVICHE (procuration à M. RÉFRÉGIER), Mme LE POTIER (procuration à Mme LE MÉZO)

**Absente :** Mme PRIGENT

**Secrétaires de séance :** Mme Marie-Lise LE BRETON et M. Marc GEOURJON.

Conseillers en exercice : 27

---

**D2020\_028: BUDGET PRIMITIF 2020**

**Exposé :**

Les prévisions de dépenses et de recettes peuvent être synthétisées comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle s'équilibre à **3 547 768,33€**. L'excédent d'exploitation de 2019 a été affecté en totalité en section de fonctionnement à hauteur de 216 217,33€ (*article 002 - recettes de fonctionnement*)

**DEPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à **3 187 781,00€**. Elles augmentent de 1.10 % par rapport au Budget 2019. Cela correspond à une dépense par habitant de 730,70 € (population DGF 2019 :4363), alors que les communes de même strate y consacrent 955 € (données AMF 2018)

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : 832 590€**

Les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2019 (-0.47%). Les premières conséquences de la crise sanitaire ont un double effet :

- la réduction de certains coûts (baisse des coûts de carburants, de repas et des dépenses liés aux travaux)
- l'augmentation des dépenses immédiates liées aux mesures d'hygiène drastiques à mettre en œuvre (achat de matériels de protection, accueil des enfants des personnels prioritaires dans les écoles).

Les dépenses imputées à ce chapitre représentent 26.12 % des charges réelles de fonctionnement.

Ainsi,

**Aux chapitres 60 et 61 :**

Les dépenses des chapitres 60 et 61 ont donc évolué par rapport de l'exercice 2019, de la manière suivante :

- Diminution des coûts de carburant (60622), de la location mobilière (6135), liée au confinement
- Augmentation des fournitures diverses : fournitures d'entretien (60631), de petit équipement (60632), liées à la confection des masques et achat des produits désinfectants et gel hydro-alcoolique, de masques et de visières.
- Baisse du poste alimentation (60623) du fait de la fermeture des restaurants scolaires du 16 mars au 11 mai 2020 et des faibles effectifs sur la fin de l'année scolaire. Ce poste a également été réduit pour le service enfance jeunesse intercommunal ;
- Baisse du 6068 pour revenir à un niveau de dépenses réellement effectué en 2019

#### Au chapitre 62 :

- Baisse de l'indemnité de conseil due au comptable public en raison de son départ au 31 mai dernier ;
- Baisse du poste « fêtes et cérémonies » en raison de l'annulation, cette année, de la fête des langoustines.
- Baisse des frais de transports (6248) en raison de la diminution des déplacements de l'accueil de loisirs
- baisse des frais de télécommunication (6262) en raison du groupement de commande contracté avec Lorient agglomération qui a pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

#### Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 364 141 €

- Baisse des créances en non-valeur (6541 et 6542), moins importantes cette année.
- Augmentation de la participation de la commune aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association (6574)
- Maintien de la subvention au CCAS (657362)

#### Chapitre 012 - Charges de personnel : 1 795 000 €

Ce chapitre est composé de :

- La masse salariale qui évolue « automatiquement », à effectif constant chaque année, du fait du mécanisme Glissement Vieillesse Technicité (GVT), lié aux avancements d'échelons et de grades (+8 000€).

A cela s'ajoutent les mesures nouvelles imposées par l'Etat : revalorisation du SMIC et reclassement indiciaire des agents entrant dans le dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) (+5 points majorés pour les catégories A et quelques échelons de catégorie C) entraînant un surcoût de + 3 000 €.

L'évolution de la masse salariale est liée en particulier à:

la création d'un poste (classe bilingue) : +10 000€

La titularisation et augmentation de durée hebdomadaire de service d'agents sur une année pleine : +25 000€

départ à la retraite d'un agent et mise en disponibilité d'un autre agent des services techniques tous deux remplacés par un seul agent avec un décalage dans le temps (remplacement non immédiat) :  
- 15 000€

Au final, le montant de la variation des effectifs pour 2020 n'est que de + 1.08%.

- L'augmentation de l'assurance statutaire est essentiellement due à la hausse du taux de cotisation : +5700€

- Les charges de personnel représentent 56,31 % des dépenses réelles de fonctionnement au Budget Primitif 2020. En revanche, la masse salariale résultante est de 1.725.000 € soit 54.11% des dépenses réelles de fonctionnement une fois atténuée des remboursements par l'Etat des remboursements de l'assurance statutaire.

## **Chapitre 66 - Charges financières : 100 500€**

Augmentation des intérêts de la dette due à l'encaissement d'un nouveau prêt de l'organisme de prêt ARKEA-CMB et des intérêts de préfinancement des emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le cœur de ville.

La prévision de 2020 comprend :

le paiement des intérêts des prêts contractés les années antérieures :	100 000,00 €
les frais financiers de la ligne de trésorerie	500,00 €

## **Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 5 550 €**

Païement des prestations d'aide sociale dues aux agents et aides aux voyages scolaires aux parents des élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées.

## **Chapitre 023 - virement à la section d'investissement :**

L'autofinancement prévisionnel de 116 181,00€ permet à la commune de dégager les ressources propres nécessaires au financement des nouveaux investissements.

## **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements) : 74 336€**

Les crédits de ce chapitre qui se retrouvent en recettes d'investissement se maintiennent par rapport à 2019: ils correspondent aux amortissements des immobilisations.

## **Chapitre 014 - Atténuation de produits : 90 000€**

Les allocations de compensation versées à Lorient agglomération s'élèvent à la somme de 90 000€.

## **Chapitre 022 - dépenses imprévues : 169 470,33€**

---

## **RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 329 151€ soit une baisse de 1.23 % par rapport au budget 2019.

Cela correspond à une recette par habitant de 763.04 €, les communes de même strate perçoivent 1.170 €.

## **Chapitre 013 - Atténuation de charges : 70 000€**

Ces recettes comprennent les remboursements de rémunérations suite à des arrêts de travail (maladie ordinaire, longue maladie et accidents de service), de la rémunération d'un temps partiel thérapeutique.

## **Chapitre 70 - Ventes de produits : 239 220€**

Les produits prévus à ce chapitre comprennent les participations demandées directement aux usagers des services publics de la commune, sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal (restauration scolaire, accueil périscolaire, médiathèque, spectacles, enfance jeunesse...).

Ces produits représentent 7.18% des recettes réelles de fonctionnement (8.46% en 2019, 7.29% en 2018). Cette diminution est due à l'absence de services facturés pendant la crise sanitaire.

## **Chapitre 73 - Impôts et taxes : 2 016 954 €**

Ces recettes, comprenant essentiellement le produit des impôts locaux, qui se chiffrent à 1 874 954 € (*article 73111*), représentent 60.58% des recettes réelles de fonctionnement.  
 Pour 2020, il sera proposé au Conseil municipal de ne pas affecter la fiscalité communale par une augmentation des taux de la taxe foncière et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les ressources prévues à ce chapitre 73 baissent de 1.71 % par rapport au Budget précédent. A compter de 2020, la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévue au budget à l'article 7482;

Chapitre 74 - Dotations et participations : 971 052€ (29.17% des recettes réelles de fonctionnement)

Les ressources de ce chapitre augmentent de 4.54% par rapport aux prévisions 2019 : + 42 225€

Evolution des dotations de l'Etat :

	Montants réels 2017	Montants réels 2018	Montants réels 2019	Montants réels 2020
Dotations forfaitaires	484 740€	482 719€	480 857€	475 364€
Dotation de solidarité rurale	58 251€	59 969€	59 644€	58 518€
Dotation de péréquation	61 227€	62 443€	61 740€	56 192€

Ce chapitre comprend le recouvrement du FCTVA perçu sur les dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de voirie (*article 744*).

A noter, la CAF réduisant son soutien sur les fonds de territoire, les produits de la CAF (7478) diminuent.

A compter de 2020, la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation est encaissée au 7482.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 29 885€

Chapitre 76 - Produits financiers : 40€

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 2 000€

Chapitre 042 - Opérations d'ordre : 2 400€

Ces opérations d'ordre s'équilibrent au *chapitre 040* en dépenses d'investissement.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépense et en recette à **1 470 695.53€**.

Les dépenses comprennent :

- Le remboursement du capital des emprunts (*chapitre 16*) : **286 000 €** ;
- Les dépenses d'ordre (*chapitres 040 et 041*) : **2 400,00 €**
- Le déficit reporté du compte administratif 2019 : **362 925,53€**
- Dépenses imprévues : **10 000€**
- Les dépenses d'équipement : **809 370€**
  - o 87 570€ au chapitre 20 (immobilisations incorporelles)
  - o 240 700€ au chapitre 21 (immobilisations corporelles)
  - o 481 100 € au *chapitre 23* (immobilisations en cours)

Ces dépenses sont financées par les recettes suivantes :

- Les dotations, fonds divers et réserves (*chapitre 10*) : **346 000€**
  - o Récupération de la TVA, et Taxe d'Aménagement

- Subventions d'investissement (*chapitre 13*) : 493 065€
- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 (*chapitre 1068*) : 441 113,53€
- Les opérations d'ordre (*chapitres 040 et 041*) - dotation aux amortissements : 74 336,00 €.
- Le virement de la section de fonctionnement (*chapitre 021*) : 116 181,00 €

Proposition :

Vu l'avis de la Commission Ressources et solidarité en date du 03 juin 2020,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver par chapitre le projet de Budget Primitif Commune 2020 tel qu'il est présenté ci-dessous :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général	832 590,00 €
Chapitre 012 - personnel	1 795 000,00 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	90 000,00 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	364 141,00 €
Chapitre 66 - intérêts de la dette	100 500,00 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	5 550,00 €
Chapitre 022 - dépenses imprévues	169 470,33 €
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	116 181,00 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	74 336,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 547 768,33 €</b>

#### Recettes

Chapitre 013 - atténuations de charges	70 000,00 €
Chapitre 70 - ventes de produits, prestations	239 220,00 €
Chapitre 73 - impôts et taxes	2 016 954,00 €
Chapitre 74 - dotations, subventions,...	971 052,00 €
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	29 885,00 €
Chapitre 76 - produits financiers	40,00 €
Chapitre 77 - produits exceptionnels	2 000,00 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	2 400,00 €
Chapitre 002 - résultat reporté	216 217,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 547 768,33€</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	87 570,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	240 700,00 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours	481 100,00 €
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilés	286 000,00 €
Chapitre 020 - dépenses imprévues	10 000,00 €
Chapitre 040 - opérations d'ordre - travaux en régie	2 400,00 €
Chapitre 001 - résultat reporté	362 925,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 470 695,53 €</b>

### Recettes

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	346 000,00 €
Chapitre 13 - subventions d'investissement	493 065,00 €
Chapitre 1068 - affectation de l'excédent de fonctionnement	441 113,53 €
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	116 181,00 €
Chapitre 040 - amortissements	74 336,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 470 695,53 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2020

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 5 abstentions.

Date d'affichage et de publication,  
Le 15 Juin 2020  
certifié exact,  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures  
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**  
Le 11 Juin 2020  
Madame Le Maire,  
Nathalie LE MAGUERESSE

